

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-221

Neutralisation d'emplacements de stationnement sur le parking de l'école André Marie situé rue des longs vallons, du vendredi 20 décembre 2024 à partir de 19h00 jusqu'au samedi 21 décembre 2024 à 23h30 dans le cadre du marché du samedi matin et du marché de nocturne à l'exception de la calèche et d'une place PMR

Madame le Maire de Notre-Dame de Bondeville,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT qu'il convient de neutraliser des emplacements de stationnement sur le parking de l'école André Marie à tout stationnement de véhicules afin de permettre l'installation des exposants dans le cadre du marché du samedi matin et du marché de nocturne du 21 décembre 2024
CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité de cette manifestation,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1 : Les emplacements de stationnement seront neutralisés sur le parking situé face au groupe scolaire André Marie, selon le plan figurant en annexe 1 du présent arrêté, du vendredi 20 décembre 2024 à partir de 19h00 jusqu'au samedi 21 décembre 2024 à 23h30, dans le cadre du marché du samedi matin et du marché Nocturne à l'exception de la calèche et d'une place PMR.

Article 2 : La signalisation et les barrières de voirie seront installées par les services techniques municipaux.

Article 3 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 5 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux et à Monsieur le Chef de Police Municipale.

Fait à Notre Dame de Bondeville,
Le mardi 17 décembre 2024

Madame Le Maire,

Myriam MULOY

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

.....18-12-2024.....

Annexe 1

Parking école André Marie rue des longs vallons

